



**STALLERGENES dépose un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur ses propres actions à un prix de 90 € par action**

**Présentée par ROTHSCHILD**

Cette offre et la diffusion au public de la note d'information restent soumises à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF").

**1. Présentation de l'opération**

En application de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 décembre 2004, le conseil d'administration de STALLERGENES, dans sa séance du 15 mars 2005, a décidé d'offrir aux actionnaires de STALLERGENES de leur racheter leurs actions dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée, conformément aux articles 233-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Par un communiqué du 1er avril 2005, émis avant l'ouverture de la bourse, STALLERGENES a annoncé son intention de racheter au prix de 90 € par action (coupon attaché) 300.000 actions représentant 9,26 % du capital social de STALLERGENES composé, au 31 mars 2005, de 3.240.418 actions (ci-après l'"Offre"). Selon le calendrier envisagé, l'Offre serait ouverte du 27 avril 2005 au 10 mai 2005 inclus.

En application de l'article 231-14 du Règlement général de l'AMF, ROTHSCHILD & CIE BANQUE a déposé à l'AMF le 15 avril 2005 un projet d'Offre dont elle garantit la teneur et le caractère irrévocable.

**2. Motifs de l'opération**

La réalisation de cette opération de rachat d'actions permettrait à STALLERGENES, dans un contexte de taux d'intérêt favorables, et à un moment où la société est presque intégralement désendettée, d'optimiser sa structure de financement entre capitaux propres et endettement et d'augmenter ainsi le rendement de ses capitaux propres et le résultat net par action. L'opération est compatible avec les besoins de financement prévisionnels liés au développement de l'entreprise.

L'opération de rachat aurait en outre pour effet d'offrir aux actionnaires qui le souhaiteraient une liquidité avec une prime sur les derniers cours de bourse (eux-mêmes en forte progression), calculée au 31 mars 2005, date précédant l'annonce des principaux termes de l'Offre.

Conformément aux objectifs prévus par le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 décembre 2004 et dont la note a été visée par l'AMF le 30 novembre 2004 sous le numéro 04-938, les actions ainsi acquises auront vocation à être soit annulées, soit conservées et remises dans le cadre d'opérations de croissance externe, d'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux du groupe, d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, soit utilisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

### **3. Intentions des actionnaires**

Le groupe WENDEL INVESTISSEMENT, actionnaire principal qui détient, à travers les sociétés ORANJE NASSAU PARTICIPATIES, COMPAGNIE FINANCIERE DE LA TRINITE et SIMFOR (ci-après le "**Groupe WENDEL INVESTISSEMENT**"), 1.520.365 actions STALLERGENES (soit 46,92 % du capital et des droits de vote au 31 mars 2005), a manifesté son intention de ne pas apporter ses titres à l'Offre.

Conformément aux articles 234-7, 234-8 5° et 234-9 de son Règlement général, l'AMF a accordé au Groupe WENDEL INVESTISSEMENT une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les titres de STALLERGENES dans l'éventualité où la mise en oeuvre du programme de rachat d'actions de STALLERGENES aurait pour conséquence d'augmenter sa participation en droits de vote et/ou en capital et de le placer dans le cas prévu à l'article 234-5 du Règlement général de l'AMF (Décision et Information n°205C0544). Certains mandataires sociaux ont l'intention d'apporter une partie de leurs titres (actuels ou résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions) à l'Offre.

Aucun autre actionnaire n'a fait connaître à ce jour son intention d'apporter ou non ses titres à l'Offre.

### **4. Caractéristiques de l'offre publique d'achat simplifiée**

L'Offre vise un maximum de 300.000 actions STALLERGENES.

Le prix de l'Offre est de 90 EUR par action STALLERGENES, coupon attaché. Ce prix a été déterminé selon une analyse multi-critères et offre une prime de 2,3 % sur le dernier cours avant annonce (soit le 31 mars 2005), de 6,7 % sur la moyenne pondérée du dernier mois, de 14,2 % sur la moyenne pondérée des trois derniers mois précédant l'annonce, de 28,5 % sur la moyenne pondérée des six derniers mois précédant l'annonce et de 48,1 % sur la moyenne pondérée des 12 derniers mois précédant l'annonce.

Il est précisé que les actions apportées à l'Offre sans coupon attaché (provenant d'options de souscription exercées) seront achetées au prix de 88,95 € par action (le montant du dividende qui sera proposé à l'assemblée générale du 23 juin 2005 étant de 1,05 € par action).

Avant la réalisation de l'opération, STALLERGENES ne détient aucune action en propre.

Dans le cas où le nombre d'actions présentées en réponse serait supérieur à 300.000, il sera procédé, pour chaque actionnaire répondant à l'Offre, à une réduction des demandes proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'Offre.

Compte tenu de ce que le Groupe WENDEL INVESTISSEMENT a fait part de son intention de ne pas participer à l'Offre, le pourcentage minimum de demandes susceptibles d'être servies est de 17,4 %, sur la base des actions en circulation (soit 3.240.418).

## **5. Avis du conseil d'administration de STALLERGENES**

Au cours de sa séance du 15 mars 2005, le conseil d'administration de STALLERGENES, connaissance prise notamment des travaux d'évaluation menés par ROTHSCHILD & CIE, a considéré que la mise en oeuvre du programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2004 sous forme d'une offre publique d'achat simplifiée visant jusqu'à 10 % du capital de la Société, est conforme aux intérêts de STALLERGENES et de ses actionnaires, et a constaté qu'aucun impact n'est attendu en matière d'emploi du fait de cette opération.